



Catégorie 1 (Pays/Territoires de la liste verte)

A destination d'un pays « vert »

Je suis vacciné

- Preuve d'une vaccination complète (vaccins reconnus par l'EMA)
- Pas de motif impérieux exigé (sous réserve des règles supplémentaires en vigueur dans le pays de destination)
- Test RT-PCR ou antigénique négatif au départ et à l'arrivée selon les règles du pays de destination
- Mesure de quarantaine imposée selon les règles du pays de destination

Je ne suis pas vacciné

- Pas de motif impérieux exigé (sous réserve des règles supplémentaires en vigueur dans le pays de destination)
- Test RT-PCR ou antigénique négatif au départ et à l'arrivée selon les règles du pays de destination
- Mesure de quarantaine imposée selon les règles du pays de destination

En provenance d'un pays « vert »

Je suis vacciné

- Preuve d'une vaccination complète (vaccins reconnus par l'EMA)
- Pas de motif impérieux exigé
- Pas de test à présenter
- Pas de mesure d'isolement

Je ne suis pas vacciné

-Test RT PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures exigé avant le départ

-Pas de motif impérieux exigé

-Pas de mesure d'isolement

Les mesures de motifs impérieux et de quarantaine appliquées aux adultes vaccinés s'étendent dans les mêmes conditions aux mineurs les accompagnant, qu'ils soient vaccinés ou non.

*La liste des vaccins reconnus par l'EMA : Pfizer/Comirnaty, Moderna, Astrazeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen

**La liste dont les règles sont les plus strictes s'applique